

CARPILIG PREVOYANCE

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) –

 **2025**

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Lourmel conformément à la réglementation en vigueur.

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DU RAPPORT	5
1. ACTIVITES ET RESULTATS	7
1.1. ACTIVITES	7
1.1.1. PRESENTATION DE CARPILIG PREVOYANCE	7
1.1.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025	8
1.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION ET D'EXPLOITATION COURANTE	9
1.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
1.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	11
1.5. AUTRES INFORMATIONS	11
2. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	11
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	11
2.2. ACTEURS MAJEURS DE LA GOUVERNANCE	13
2.2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
2.2.2. LE COMITE D'AUDIT	13
2.2.3. LE COMITE PRODUITS.....	14
2.2.4. LE COMITE DES RISQUES SGAPS LOURMEL	16
2.4. SYSTEMES D'INFORMATION ET SECURITE NUMERIQUE	18
2.5. POLITIQUE DE REMUNERATION	19
2.6. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	19
2.7. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA)	21
2.7.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES.....	21
2.7.2. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ORSA.....	22
2.9. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	24
2.10. FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE	26
2.11. FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE	27
2.12. FONCTION CLE ACTUARIAELLE	27
2.13. SOUS-TRAITANCE	28
2.14. ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	29
2.15. AUTRES INFORMATIONS	29

3. PROFIL DE RISQUE.....	29
3.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	30
3.1.1. NATURE.....	30
3.1.2. PLAN DE MAITRISE.....	30
3.1.3. SUIVI	31
3.2. RISQUE DE MARCHE	31
3.2.1. NATURE.....	31
3.2.2. PLAN DE MAITRISE.....	31
3.2.3. SUIVI	32
3.3. RISQUE DE DEFAUT OU DE CONTREPARTIE	32
3.3.1. NATURE.....	32
3.3.2. PLAN DE MAITRISE.....	33
3.3.3. SUIVI	33
3.4. RISQUE DE LIQUIDITE	33
3.4.1. NATURE.....	33
3.4.2. PLAN DE MAITRISE.....	33
3.4.3. SUIVI	34
3.5. RISQUES OPERATIONNELS	34
3.5.1. NATURE.....	34
3.5.2. PLAN DE MAITRISE.....	35
3.5.3. SUIVI	35
3.6. RISQUES OPERATIONNELS LIES AUX SYSTEMES D'INFORMATION	35
3.7. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	36
3.8. AUTRES INFORMATIONS	36
4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	36
4.1. ACTIFS	36
4.2. PROVISIONS TECHNIQUES	39
4.3. AUTRES PASSIFS ET AUTRES ACTIFS	42
4.4. AUTRES INFORMATIONS	44
5. GESTION DU CAPITAL.....	44

5.1. FONDS PROPRES	44
5.2. EXIGENCES REGLEMENTAIRES SCR & MCR	46
5.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE	46
5.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	46
5.5. COUVERTURE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	46
5.6. AUTRES INFORMATIONS	47
6. DONNEES QUANTITATIVES.....	48
6.1. S.02.01.01 – BILAN (EN €)	48
6.2. S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET FRAIS PAR LIGNE DE BUSINESS (EN €)	51
6.3. S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (EN €)	56
6.4. S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	58
6.5. S.19.01.01 - ANNEE D'ACCIDENT – SINISTRES EN NON-VIE (EN €)	61
6.6. S.23.01.22 – FONDS PROPRES (EN €)	65
6.7. S.25.01.01(A,S) – SCR SOUS FORMULE STANDARD (EN €)	69
6.8. S.25.01.01.03 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION	71
6.9. S.25.01.01.05 - CALCUL DE LA CAPACITE D'ABSORPTION DES IMPOTS DIFFERES (EN €)	71
6.10. S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) (EN €)	72

SYNTHESE DU RAPPORT

✦ **Activité et Résultat**

Institution de prévoyance à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG PREVOYANCE consiste à assurer et gérer le régime collectif prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques, pour les risques Incapacité de Travail, Invalidité et Décès. Elle propose également des régimes collectifs complémentaires et des contrats sur-mesure en prévoyance et en santé.

Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 35,85 M€, en augmentation de 7,8% par rapport à l'exercice 2024. Cette croissance est liée à l'essor important des contrats collectifs sur mesure, en prévoyance supplémentaire (cotisations acquises +18,6%) et en santé (cotisations acquises +25,0%). Malgré la baisse des effectifs (-7,2%), les cotisations de la prévoyance conventionnelle sont en augmentation (+1,0%), en raison d'apurements de cotisations (émises avant 2020 et non réglées) réalisés en 2024, ce qui n'est plus le cas en 2025.

Les prestations et frais payés sont quasi stables par rapport à 2024 (+0,8%) : en baisse sur le régime conventionnel (-1,5%), stable sur la prévoyance complémentaire (-0,1%) mais en augmentation sur la santé (+12,7%). Le nombre de nouveaux arrêts de travail indemnisés est en hausse sur la prévoyance conventionnelle (8 625 vs 8 301 en 2024) tout comme le nombre de nouveaux invalides (116 vs 103 en 2024) alors que le nombre de décès est en baisse (81 vs 96 en 2024).

Le montant des provisions techniques a diminué (-1,4%) au cours de l'exercice 2025, essentiellement en raison de la hausse des taux d'actualisation (2,40% en Non-Vie et 2,00% en Vie contre 1,75% en 2024 en Vie et en Non-Vie). Le solde de souscription est resté excédentaire à +4,47 M€ (+3,96 M€ en 2024).

Depuis 2025, une convention d'intégration fiscale signée entre CARPILIG PREVOYANCE et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES permet à CARPILIG PREVOYANCE de réaliser une économie d'impôts. En retour, CARPILIG PREVOYANCE indemnise LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES de l'économie d'impôts réalisée (890K€). Le résultat financier complète le solde de souscription excédentaire et finance les frais de gestion, les charges nettes non techniques et permet la dotation d'une provision d'égalisation. Ainsi le résultat 2025 ressort très légèrement déficitaire à -0,13 M€.

✦ **Système de gouvernance**

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le système de gouvernance mis en œuvre par CARPILIG PREVOYANCE s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances (Conseils d'Administration, Comités d'Audit, Comité produits, Comité des Risques (commun au Groupe Lourmel Assurance),

- par les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur Général Délégué),
- par les acteurs opérationnels : Fonctions clés (Audit Interne, Vérification de la Conformité, Actuariat et Gestion des risques), pôle contrôle Interne, et l'ensemble des collaborateurs concernés.

✦ **Profil de risque**

Le profil de risque de CARPILIG PREVOYANCE est en cohérence avec l'exposition aux risques de son activité d'assurance en arrêt de travail / décès / frais de soins de santé.

Les principaux risques portés par l'institution sont les risques de marché (61,7% du BSCR) et de souscription santé (27,3% du BSCR). Ils sont atténués par un suivi régulier des indicateurs de sinistralité et des rapports sinistres à primes (risque de souscription) et par la définition de règles d'investissements définies dans les différents mandats et leur suivi technique confié à un conseil extérieur (risque de marché).

✦ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les placements de CARPILIG PREVOYANCE (282,7 M€ en valeur de marché, incluant la trésorerie) sont constitués à 94,0% d'actifs financiers (mandat obligataire, FCP actions/obligations et trésorerie) et 6,0% d'immobilier. L'ensemble de cet actif présente une plus-value latente de 34,9 M€ au 31 décembre 2025.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont évaluées en *Best Estimate* (meilleure estimation) pour un montant de 121,1 M€ (dont 7,9 M€ de marge pour risque).

✦ **Gestion du Capital**

Les fonds propres de CARPILIG PREVOYANCE s'élèvent à 166,7 M€ en normes sociales au 31 décembre 2025, et sont constitués du capital social, des réserves et du résultat net de l'exercice 2025. Le montant des fonds propres éligibles Solvabilité 2 est égal à 178,8 M€, tous classés en Tier 1. Le ratio de couverture du SCR (61,4 M€) est calculé à 291% et celui du MCR (15,4 M€) à 1 164%.

1. Activités et résultats

1.1. Activités

1.1.1. Présentation de CARPILIG PREVOYANCE

CARPILIG PREVOYANCE est une institution de prévoyance agréée pour réaliser en France les opérations relevant des branches suivantes mentionnées à l'article R.931-2-1 du code de la Sécurité sociale :

1. Accidents
2. Maladie
20. Vie-décès

Institution à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG PREVOYANCE consiste à assurer et gérer le régime prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques. Elle couvre l'ensemble des salariés non-cadres et cadres et comporte des garanties en cas d'incapacité de travail pour les non-cadres, et en invalidité et en décès (capital) pour les cadres et non-cadres.

À titre secondaire, CARPILIG PREVOYANCE gère et assure également des garanties relevant des branches pour laquelle elle est agréée, à destination des entreprises, de leurs salariés (et leurs ayants droit) et les ex-salariés (et leurs ayants droit) :

- À titre collectif, des régimes de prévoyance surcomplémentaire à ceux gérés dans le cadre de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance de la branche ainsi que des contrats collectifs frais de soins de santé,
- Des régimes de prévoyance collectifs indépendants de la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques et directement complémentaires à la Sécurité sociale. Des garanties correspondant aux accords de branche dans le cartonnage (IDCC489), le routage (IDCC1611) et la transformation du papier-carton (IDCC 1492) sont également proposées, des garanties conventionnelles ou supplémentaires pour les entreprises du Bureau et du Numérique (IDCC1539)
- À titre individuel, des contrats frais de soins de santé complémentaires aux contrats collectifs mis en place dans les entreprises, permettant aux salariés d'améliorer leurs garanties et/ou d'ajouter leur conjoints et enfants si le contrat collectif ne le permet pas,
- À titre individuel, des contrats d'assurance vie-entière prévoyant le paiement d'un capital en cas de décès de l'assuré-souscripteur (contrats obsèques ex-AuriaVie et Sérénité). Ces contrats ne sont plus ouverts à la souscription.

CARPILIG PREVOYANCE gère également pour le compte d'assureurs partenaires des contrats collectifs et individuels diffusés dans son périmètre professionnel d'intervention :

- À titre collectif, des régimes de prévoyance surcomplémentaires à ceux gérés dans le cadre du régime conventionnel, pour le compte de la CNP, d'AUDIENS ou de l'OCIRP,
- À titre individuel, des contrats de prévoyance de type dépendance, assurés par la CNP.

Au-delà de son activité assurantielle, CARPILIG PREVOYANCE accorde une importance toute particulière à son action sociale auprès de ses participants, notamment au travers d'une commission de l'action sociale qui se réunit régulièrement afin d'étudier les demandes d'aides qui lui sont adressées et de définir la stratégie qui tient compte des difficultés économiques et sociales que peuvent traverser les participants.

CARPILIG PREVOYANCE exerce ses activités en France.

1.1.2. Faits marquants de l'année 2025

✦ Les marchés financiers

L'année 2025 s'est montrée volatile sur le plan des marchés financiers, avec notamment une chute violente début avril (Liberation Day). La croissance a néanmoins été plus résiliente que prévu, grâce notamment à la baisse des taux.

Une opération de cession partielle a été effectuée sur les fonds CARPILIG P1 et CARPILIG P2, afin de financer l'aménagement du nouveau siège du groupe.

- Sur le fonds CARPILIG P1, la cession a concerné 1 078,126 parts, pour un montant de 2,0 M€, dont 0,83 M€ de plus-value. La valeur nette comptable du titre en portefeuille a donc diminué de 1,17 M€.
- Sur le fonds CARPILIG P2, la cession a concerné 1 030,482 parts, pour un montant de 2,0 M€, dont 0,89 M€ de plus-value. La valeur nette comptable du titre en portefeuille a donc diminué de 1,11 M€.

Au total, cette opération a généré un profit de 4,00 M€ et une baisse de la valeur nette comptable de 2,28 M€.

✦ Appels d'offres

D'un point de vue commercial, l'année 2025 a été marquée par un développement de l'activité, notamment avec une augmentation des contrats sur-mesure et des réponses aux appels d'offres, à l'instar de sa filiale LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Ainsi deux importants appels d'offre concernant des prospects stratégiques ont été remportés en 2024 ainsi que quelques contrats sur-mesure signés. Ces contrats sont à effet au 1er janvier 2025.

Ces succès permettent de renforcer la position de CARPILIG PREVOYANCE au niveau de la branche, en sécurisant d'importants clients pour les années à venir et en augmentant son périmètre d'intervention auprès de ces entreprises.

✦ Intégration fiscale

A partir de 2025, CARPILIG PREVOYANCE et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCE sont soumis à une convention d'intégration fiscale.

Cette intégration fiscale s'applique, par exemple, lorsque CARPILIG PREVOYANCE (entité intégrante) est bénéficiaire fiscalement et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (entité intégrée) est déficitaire fiscalement. Le déficit fiscal de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est intégré dans le groupe d'intégration fiscal (composé de CARPILIG PREVOYANCE et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES) et CARPILIG PREVOYANCE réalise une économie d'impôts. Ainsi, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est indemnisée de manière définitive par CARPILIG PREVOYANCE de l'économie d'impôts réalisée.

1.2. Résultats de souscription et d'exploitation courante

(en K€)	Prévoyance Vie	Prévoyance non vie	Santé	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Primes	6 045,6	23 465,3	6 341,5	35 852,4	33 245,6
Charge des prestations	-4 162,9	-24 561,7	-5 473,1	-34 197,7	-33 935,8
Charges des provisions	588,8	2 290,8	-64,4	2 815,2	4 651,2
A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	2 471,5	1 194,4	804,0	4 469,9	3 961,0
Frais d'acquisition	-478,8	-1 865,6	-503,0	-2 847,5	-1 220,1
Autres charges de gestion nettes	-208,5	-1 700,8	-641,2	-2 550,5	-3 067,0
B) CHARGES D'ACQ ET GEST. NETTES	-687,3	-3 566,4	-1 144,2	-5 397,9	-4 287,1
Produits nets des placements	342,9	1 576,8	8,3	1 928,0	3 218,1
Provision pour égalisation	-75,3	-1 319,3	0,0	-1 394,6	-4 050,8
Participation aux résultats	39,7	0,0	0,0	39,7	464,5
C) SOLDE FINANCIER	307,3	257,6	8,3	573,2	-368,2
Primes cédées	-279,7	-	-	-279,7	0,0
Part. réass. charges prestations	-	-	-	0,0	0,0
Part. réass. charges provisions	-	-	-	0,0	0,0
Part. réass. Participation aux résultat	-	-	-	0,0	0,0
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	0,0	0,0
D) SOLDE DE REASSURANCE	-279,7	0,0	0,0	-280	0,0
RESULTAT TECHNIQUE	1 811,8	-2 114,4	-331,9	-634,5	-694,3

Les primes 2025 ont augmenté de 7,8% par rapport à 2024 : cette évolution est principalement liée à une hausse des primes en Prévoyance supplémentaire (+18,6% du fait du développement de l'activité et de la signature de nouveaux contrats Sur-mesure) et en santé (+25,0%, notamment expliqué par le développement de l'activité et les mesures de revalorisation tarifaire). La couverture prévoyance du régime conventionnel CCN Imprimerie constitue environ 61% des primes de l'Institution.

Les charges de prestations sont restées quasi stables (+0,8%), mais varie inégalement entre le conventionnel et le supplémentaire. Par ailleurs, du fait principalement de la hausse des taux d'actualisation, les provisions des prestations ont de nouveau diminué. Cette diminution est cependant moins élevée que celle de l'exercice 2024 (reprise totale de 2,82 M€ en 2025 contre 4,65 M€ en 2024).

Le solde de souscription reste donc excédentaire à +4,47 M€ (+3,96 M€ en 2024).

Les charges d'acquisition et de gestion nettes sont en forte hausse (+25,9%), qui s'explique en partie par l'introduction d'une nouvelle couverture de réassurance, les travaux de conformité (directive DORA) et des coûts de paramétrage d'évolution du nouveau règlement du régime conventionnel.

Le résultat actuariel positif dégagé sur le régime conventionnel a permis de provisionner 1,39 M€ de provisions pour égalisation (prévue au règlement de CARPILIG PREVOYANCE) afin de couvrir une éventuelle dégradation future de la sinistralité. Cette provision d'égalisation ne concerne que le périmètre du régime conventionnel. Le montant de la provision pour égalisation est de 9,21 M€ en 2025.

Les produits techniques nets de placements sont en diminution (-1,29 M€ comparé à 2024). Enfin 280 K€ de primes ont été cédés au titre de la réassurance.

Le résultat technique est négatif à -0,63 M€.

1.3. Résultats des investissements

(en K€)	2025	2024
Revenus des placements	4 223,1	4 283,7
Autres produits des placements	106,5	119,5
Profits provenant de la réalisation des placements	1 744,1	5 098,1
Produits des placements	6 073,7	9 501,2
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-797,0	-605,5
Autres charges des placements	-435,3	-525,2
Pertes provenant de la réalisation des placements	-184,0	-753,9
Charges des placements	-1 416,3	-1 884,6
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	4 657,5	7 616,7

Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 4,7 M€, principalement alimentés par les revenus des placements (mandat obligataire). Les profits provenant de la réalisation des placements sont moins importants (1,7 M€ en 2025 contre 5,1 M€ en 2024) du fait de la volatilité des marchés financiers en 2025.

Investissement dans une titrisation

CARPILIG PREVOYANCE n'a investi à ce jour dans aucun véhicule de titrisation.

Description des accords de location

CARPILIG PREVOYANCE est détentrice de contrats de location (baux financiers et

baux d'exploitation). L'institution est propriétaire d'appartement et de fonds de commerce qu'elle met en location. Ces biens sont situés sur Paris, Bois-Colombes et Courbevoie.

1.4. Résultats des autres activités

(en K€)	2025	2024
Autres produits non techniques	10,3	228,5
Charges à caractère social	-950,5	-981,9
Autres charges non techniques	-608,6	-887,9
Autres charges non techniques	-1 559,1	-1 869,9
PRODUITS NETS NON TECHNIQUES	-1 548,8	-1 641,4

Autres produits nets non techniques

Les autres produits non techniques correspondent à des facturations de frais de gestion pour des contrats diffusés CARPILIG PREVOYANCE et assurés par un tiers (CNP, AUDIENS, OCIRP, etc.). Les principales autres charges non techniques sont des charges d'action sociale.

Le résultat fiscal de l'exercice 2025 est bénéficiaire et génère des impôts (0,90M€). Ce montant d'impôts bénéficie presque totalement à sa filiale Lourmel Solutions Assurances dans le cadre de l'intégration fiscale. Le résultat net après impôt s'élève à -0,01 M€ (contre 2,67 M€ en 2024).

1.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information jugée pertinente à ajouter à ce chapitre.

2. Système de gouvernance

2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, CARPILIG PREVOYANCE a mis en place un système de gouvernance efficace et approprié qui s'appuie sur :

- Une structure organisationnelle transparente et adéquate,
- Une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités,
- Un dispositif efficace de transmission des informations.

Conformément à l'article L.931-7-1 du Code de la sécurité sociale qui impose que la direction effective des entreprises soit assurée par deux personnes au moins, CARPILIG PREVOYANCE compte deux dirigeants effectifs qui sont le Directeur Général, Yann QUERE, et le Directeur Général Délégué, Thomas CALLERI. Les responsabilités respectives des dirigeants effectifs sont renseignées dans le schéma ci-dessous :

Direction effective de la CARPILIG PRÉVOYANCE

Dirigeants effectifs

Yann QUERE - Directeur Général
Thomas CALLERI - Directeur Général Délégué

Fonctions Clés SOLVABILITÉ 2

Fonction Audit Interne	Fonction Vérification de la Conformité	Fonction Gestion des Risques	Fonction Actuarielle
Audrey BRUNET - Responsable Audit Interne	Sandrine GAMEIRO - Responsable Juridique	Moudjib TOYB - Responsable Contrôle Interne	Bertrand DESCHAMPS - Directeur Études et Actuariat

La structure de gouvernance au sein de CARPILIG PREVOYANCE repose sur les acteurs suivants :

- Instances dirigeantes :
 - ❖ le Conseil d'Administration,
 - ❖ les Comités d'audit,
 - ❖ le Comité produits,
 - ❖ le Comité des risques commun aux membres de la SGAPS Lourmel.
- Acteurs opérationnels :
 - ❖ les fonctions clés,
 - ❖ le service contrôle interne,
 - ❖ l'audit interne,
 - ❖ l'ensemble des collaborateurs concernés.

2.2. Acteurs Majeurs de la Gouvernance

2.2.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de CARPILIG PREVOYANCE est composé de 20 membres répartis comme suit :

- Un collège « adhérents », composé de dix administrateurs, sept étant désignés par Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication (U.N.I.I.C), un étant désigné par la Chambre Syndicale Nationale de la Reliure-Brochure-Dorure (C.S.N.R.B.D.), un étant désigné par la Chambre Syndicale Nationale du Pré Presse (C.S.N.P.), un étant désigné par le Groupement des Métiers de l'Imprimerie (G.M.I.).
- Un collège « participants », composé de dix administrateurs désignés par les organisations syndicales des salariés ayant participé à la négociation de la Convention Collective Nationale de Retraite et de Prévoyance ou de ses avenants, représentatives au plan national à raison de deux administrateurs pour chacune d'elles.

La durée du mandat est de 4 ans renouvelable. Le mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, tel que défini à l'article A. 931-3-10 du code de la Sécurité sociale ayant statué sur les comptes du dernier exercice de leur mandat, soit au plus tard dans les six mois de la clôture de ce dernier exercice.

Les modalités de fonctionnement et attributions sont définies au titre IV des statuts de CARPILIG PREVOYANCE.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins quatre fois par an.

CARPILIG PREVOYANCE s'engage à faire parvenir aux administrateurs l'ensemble des documents qui seront étudiés lors de la séance, une semaine avant la tenue de celle-ci.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2025.

2.2.2. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de 4 administrateurs.

Sans que cette liste soit limitative, le Comité est chargé de :

- Toute question relative au processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes. À cet effet, il examine les comptes avant leur soumission au conseil,

- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il reçoit de la Direction Générale, qui est elle-même soumise à cette obligation, les éléments nécessaires pour accomplir cette mission. Il veille notamment à l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, gérer les risques auxquels l'institution est ou pourrait être exposée. À cette fin, il entend au moins une fois par an le responsable de l'audit interne et le responsable du contrôle interne,
- Participer au processus de désignation des commissaires aux comptes. À cet égard, il émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance,
- Mettre en œuvre toutes les dispositions découlant de la convention collective ou d'accords collectifs nationaux et visant la gouvernance de l'institution.

2.2.3. Le Comité produits

Les membres permanents et obligatoires du Comité produits sont :

- Le Comité de direction, pour tout ou partie selon l'ordre du jour,
- Les administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

Le Comité de direction est composé en 2025 de :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué,
- Directrice Commerciale et Marketing Stratégique,
- Directeur Etudes et Actuariat,
- Secrétaire Générale.

Selon l'ordre du jour, des collaborateurs des services opérationnels peuvent être invités au Comité produits.

Le Comité produits a pour rôle la mise en place et le suivi des mesures et des procédures constituant le processus de validation des produits.

De façon non limitative ou exhaustive, le Comité produits a notamment pour rôles et missions :

- Analyse de marché et veille technologique et économique
 - Analyser et/ou commander les études nécessaires pour cerner les attentes du marché,
 - Assurer les remontées d'informations de la part de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise sur les attentes du marché,
 - Anticiper les contraintes et/ou nouvelles possibilités réglementaires.

- Définition et conception du produit
 - Définir un positionnement produit en phase avec les enjeux technologiques et économiques, et en tenant compte de la stratégie de développement de l'entreprise,
 - Réaliser ou faire réaliser des études de faisabilité technique du produit,
 - Mettre en place un business plan afin de s'assurer de la rentabilité future du produit en cas de lancement.

- Développement du produit et interface avec les équipes études, recherche et développement
 - Définir des spécifications fonctionnelles précises et assurer la bonne traduction en termes de spécifications techniques avec les équipes de développement,
 - Suivre le plan de développement du produit,
 - Suivre l'avancée du développement en lien avec les impératifs de lancement commerciaux,
 - Valider l'adéquation du développement au cahier des charges défini en amont, notamment en termes d'usage et de valeur ajoutée sur le marché,
 - Faire corriger le produit en fonction des lancements de produits concurrents sur le marché,
 - Assurer le suivi budgétaire et l'adéquation permanente des ressources aux objectifs fixés.

- Pilotage et accompagnement au lancement commercial
 - Contribuer à l'élaboration de la stratégie de promotion et de commercialisation : prix, circuits de distribution, communication,
 - Formaliser et/ou valider l'ensemble de la documentation technique et l'ensemble de la valeur ajoutée du produit sur le marché : performances technologiques, nouveaux services, nouveaux usages, prix,
 - Assurer une communication interne, notamment auprès des équipes commerciales pour accompagner le lancement du produit,
 - Assurer une veille permanente sur les retours clients, marché et sur les performances commerciales afin de corriger les dysfonctionnements éventuels et/ou d'améliorer les performances du produit.

- Reportings internes et échanges d'informations

- Effectuer une revue régulière du produit,
- Reporting périodique : trimestriel, semestriel, annuel, selon les possibilités,
- Mise à jour du marché cible,
- Analyse de risques si besoin.

2.2.4. Le Comité des risques SGAPS LOURMEL

Le Comité des risques est composé de 11 membres répartis comme suit :

- 8 membres issus de la SGAPS LOURMEL,
- 2 membres issus de CARPILIG PREVOYANCE,
- 1 membre issu de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle (MGI).

Comité des risques de la SGAPS LOURMEL		
Composé de 11 administrateurs		
2 membres du Conseil d'administration de CARPILIG PRÉVOYANCE	8 membres du Conseil d'administration de la SGAPS LOURMEL	1 membre du Conseil d'administration de la Mutuelle Générale Interprofessionnelle
<ul style="list-style-type: none"> → 1 Administrateur issu du collège Employeur → 1 Administrateur issu du collège Salarié 	<ul style="list-style-type: none"> → 4 Administrateurs issus du collège Employeur de CARPILIG PRÉVOYANCE → 3 Administrateurs issus du collège Salarié de CARPILIG PRÉVOYANCE → 1 Administrateur issu de MGI 	<ul style="list-style-type: none"> → 1 Administrateur

Sans que cette liste soit limitative, le Comité est chargé de :

- L'identification des risques auxquels le Groupe Lourmel Assurances (SGAPS Lourmel) , dont est membre CARPILIG PREVOYANCE, est exposé. Ceci suppose l'examen régulier de la cartographie des risques susceptibles d'avoir un impact financier y compris les risques non assurantiels : risques opérationnels, fiscaux, juridiques...
- L'examen d'indicateurs sur le suivi des risques,
- L'examen du rapport ORSA,
- L'audit du rapport de la fonction de gestion des risques,
- L'audit du rapport de la fonction actuarielle.

2.3. Fonctions clés

Au sein de CARPILIG PREVOYANCE, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- Par leur rattachement hiérarchique,

- Par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise,
- Par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus au moins une fois par an sur leurs rapports d'activités au Conseil d'Administration et peuvent informer ce dernier lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par le Responsable Contrôle Interne, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ **Fonction actuarielle**

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour principaux objectifs de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisées et de valider le calcul des provisions techniques.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité de CARPILIG PREVOYANCE est assurée par la responsable juridique du Groupe Lourmel, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général.

La fonction de vérification de la conformité a pour mission d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques de non-conformité auxquels l'organisme est exposé, ainsi que de conseiller les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables.

Lorsque le titulaire de la fonction de vérification de la conformité constate un dysfonctionnement, il peut en informer n'importe quel membre du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration dans son ensemble.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée à la Responsable Audit Interne, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général.

L'audit interne évalue la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle choisi pour faire face aux risques relatifs à la gouvernance, aux opérations et systèmes d'information de l'entreprise.

Lorsque la fonction d'audit interne est empêchée par le management de réaliser sa mission, ou qu'il constate dans le cadre de ses missions un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'entreprise, il peut en informer directement le Président du Conseil d'Administration.

2.4. Systèmes d'information et sécurité numérique

Le fonctionnement des activités de CARPILIG PREVOYANCE repose sur un système d'information permettant d'assurer la gestion des contrats, le suivi des opérations et la relation avec les partenaires et délégataires de gestion.

Dans le cadre de son organisation opérationnelle, l'entreprise s'appuie sur des prestataires externes pour une partie des activités informatiques et de gestion, notamment dans le cadre de délégations de gestion mises en place au niveau du Groupe Lourmel.

Compte tenu de cette organisation, l'entreprise porte une attention particulière à la gouvernance du système d'information, à la sécurité des données et au suivi des prestataires informatiques.

Au cours des exercices récents, le Groupe Lourmel a engagé une structuration progressive de sa gouvernance en matière de systèmes d'information et de sécurité numérique pour répondre aux exigences DORA.

Depuis mi-2025, la fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) a été désignée et occupe la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié aux TIC. Son rôle est de renforcer la gouvernance et le pilotage des enjeux liés aux technologies de l'information et de la communication.

Cette fonction contribue notamment à :

- La définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information,
- La coordination des actions de prévention et de gestion des incidents informatiques,
- L'identification et l'évaluation des risques numériques,
- La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de cybersécurité,
- La coordination avec les prestataires informatiques et les fonctions de contrôle.

Ces dispositifs participent au renforcement du cadre de gouvernance des systèmes d'information et de sécurité numérique du Groupe.

2.5. Politique de rémunération

CARPILIG PREVOYANCE a délégué l'intégralité de sa gestion au Groupe Lourmel Association de moyens. Les salaires des activités de la CARPILIG PREVOYANCE sont portés par le Groupe Lourmel.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe Lourmel. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de la place et respectent les minima conventionnels. La part variable de la rémunération lorsqu'elle existe ne peut excéder 10% du salaire annuel hormis pour les fonctions directement affectées au développement commercial pour lesquelles la part variable peut atteindre jusque 20% du salaire fixe brut annuel.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au niveau d'activité, au chiffre d'affaires ou à tout autre facteur pouvant augmenter les risques de CARPILIG PREVOYANCE n'est attribuée à un administrateur ou à un dirigeant salarié. Les pratiques de CARPILIG PREVOYANCE en matière de rémunération sont conformes à son appétence aux risques, et sans lien avec la prise de risques. A ce titre, les administrateurs de CARPILIG PREVOYANCE exercent un mandat bénévole et ne perçoivent au titre de leurs responsabilités aucune rémunération.

✦ Transactions importantes

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas d'actionnaire.

2.6. Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance Groupe Lourmel Assurances. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance du CARPILIG PREVOYANCE, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

CARPILIG PREVOYANCE a mis en place une procédure de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de leurs administrateurs, dirigeants et détenteurs des fonctions clés.

Par ailleurs, les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs de CARPILIG PREVOYANCE s'engagent à informer l'institution de toute affaire en cours les impliquant, et à démissionner si leur situation ne respecte plus les obligations d'honorabilité.

La compétence des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés est appréciée au sein de CARPILIG PREVOYANCE selon les modalités suivantes :

- Connaissance des marchés financiers et de l'assurance,
- Connaissance du système de gouvernance,
- Réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance,
- Expérience significative dans une fonction similaire à celle occupée.

Pour les responsables des fonctions clés, des compétences particulières propres à la fonction clé peuvent être exigées. A titre d'exemple, le responsable de la fonction clé actuarielle, sa compétence est jugée conformément aux dispositions de l'article R.354-6-1 du code des assurances.

En ce qui concerne les administrateurs, leurs compétences sont appréciées à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil, comité ou commission. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Les compétences individuelles et collectives des administrateurs sont appréciées selon les 5 domaines de connaissance tels que définis par l'EIOPA :

- Les marchés de l'assurance et les marchés financiers,
- La stratégie de l'organisme et le modèle économique,
- Le système de gouvernance,
- L'analyse financière et actuarielle,
- Le cadre et les exigences réglementaires.

Le Secrétariat général s'assure du suivi de la formation des administrateurs et répertorie la nature des formations dispensées. Il collecte auprès de la gouvernance, au moins annuellement, les besoins de formation identifiés.

La compétence globale du Conseil d'Administration est appréciée collégalement, elle résulte de l'apport de chacun de ses membres.

Afin de maintenir et de renforcer la compétence du Conseil d'Administration, CARPILIG PREVOYANCE s'engage à poursuivre le déploiement d'une offre de formation adaptée. Ainsi, tout nouvel administrateur peut bénéficier d'un plan de formation individualisé. Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'institution de prévoyance, ses métiers, son secteur d'activité.

Un budget de formation dédié aux administrateurs est fixé annuellement et un programme de formation annuel est mis à disposition, avec un accompagnement renforcé pour les nouveaux administrateurs.

2.7. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

2.7.1. Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle *ad hoc* et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connus et partagés.

Les objectifs majeurs du système de gestion des risques sont de :

- Prévenir les risques,
- Déceler les risques,
- Mesurer les risques,
- Contrôler les risques,
- Gérer les risques,
- Déclarer les risques.

Au sein de CARPILIG PREVOYANCE, la gestion des risques repose sur différents axes que sont :

- La nomenclature de risques : identification des risques à différents niveaux de responsabilités ou de fonctions en les associant aux propriétaires. Cette identification permet de désigner notamment les personnes qui assument la responsabilité du risque,
- Tolérance au risque et gouvernance associée : les travaux se poursuivent afin de déterminer, maintenir et/ou faire évoluer le profil de risque de CARPILIG PREVOYANCE en tenant compte des aspirations de développement l'institut,
- Le contrôle interne,
- Le processus de suivi de la politique de gestion des risques.

En tant qu'organisme assurantiel, CARPILIG PREVOYANCE s'assure qu'elle est en mesure de couvrir les engagements qui sont les siens, tout en respectant les contraintes réglementaires de son activité. CARPILIG PREVOYANCE a mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur des organisations (mise en place de comités spécifiques) et s'assure de la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques.

Le Comité des risques et le Comité d'audit s'assurent régulièrement que la politique de gestion des risques est respectée par les fonctions opérationnelles.

Les opérationnels transmettent régulièrement des rapports aux instances dirigeantes ou consultatives en vue de les informer, de les sensibiliser et de les

alerter sur d'éventuelles modifications, changements d'environnement ou réglementaires qui peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur la gestion des risques.

Chaque décision stratégique doit donner lieu à la réalisation d'un ORSA.

Enfin, il existe une cartographie des risques, qui a fait l'objet d'une réévaluation des risques en fin d'année 2025.

La cartographie des risques comprend plusieurs types de risques : stratégiques, financiers, opérationnels et assurantiels. Elle permet d'identifier, d'analyser et de valoriser les risques de l'institution de prévoyance au travers des critères d'impact et de probabilité de survenance.

Les risques identifiés ont été évalués et leur criticité mise à jour. La criticité des risques bruts a été déterminée en fonction d'une matrice préétablie et validée par la Direction Générale, et approuvée par le Comité des Risques du Groupe Lourmel Assurances, selon l'impact qui a pu être mesuré et la fréquence de survenance probable.

La cartographie des risques fait l'objet d'un suivi particulier (plan d'action), l'objectif étant d'avoir une diminution de la criticité des risques identifiés. Dans ce cadre, un projet de refonte de la cartographie des risques est en cours afin d'améliorer la démarche de cartographie des risques et d'intégrer les risques de l'institution dans un outil de gestion des risques et de contrôle interne collaboratif et participatif.

2.7.2. Modalité de mise en œuvre de l'ORSA

L'ORSA illustre la capacité de CARPILIG PREVOYANCE à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier leur solvabilité ou leur situation financière sur les prochaines années en faisant le lien entre les besoins de solvabilité et les exigences en matière de capital réglementaire tout en répondant aux contraintes de la convention d'affiliation à la SGAPS LOURMEL.

Les indicateurs retenus ont été classés en 3 familles principales :

- Indicateurs financiers,
- Indicateurs de solvabilité,
- Indicateurs de sinistralité.

L'ORSA est un ORSA Groupe (Groupe Lourmel Assurance, comprenant comme entités assurantielles CARPILIG PREVOYANCE, MGI et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES).

Les services opérationnels et politiques ont collaboré à la mise en place d'un processus ORSA. Ce processus inclut une série de stress tests permettant de mesurer les effets éventuels d'une crise sur la solvabilité de CARPILIG PREVOYANCE et d'en anticiper les conséquences. Plusieurs scénarii sont étudiés :

- Une augmentation de +3% en 2026 puis +5% les années suivantes de charges supplémentaires en santé (hors sur-mesure),
- La perte d'un grand compte,
- Une baisse des produits financiers (rendement nul sur 1 an en 2026 puis baisse de 1 pt par rapport au scénario central sur les années suivantes).

La fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle. Cependant un ORSA exceptionnel peut être demandé par les instances de gouvernance dans le cas d'une décision stratégique majeure.

CARPILIG PREVOYANCE qualifie comme décisions stratégiques celles qui pourraient avoir un impact important sur les équilibres techniques, et/ou sur les équilibres financiers de l'institution.

Peuvent être considérés comme stratégiques :

- une modification en profondeur de la politique financière,
- l'établissement d'un nouveau business plan,
- le lancement d'une nouvelle gamme de produits,
- la récupération d'un portefeuille,
- une modification en profondeur de la politique de réassurance.

2.8. Gestion des risques - Prise en compte des risques liés aux systèmes d'information

Le dispositif de gestion des risques de CARPILIG PREVOYANCE couvre l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée, notamment les risques assurantiels, financiers et opérationnels.

Les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité sont intégrés au périmètre des risques opérationnels et font l'objet d'un suivi dans le cadre de la cartographie des risques du Groupe.

Ces risques peuvent notamment concerner :

- l'indisponibilité ou la dégradation des systèmes informatiques,
- les incidents de sécurité ou les tentatives d'accès non autorisé des systèmes,
- la perte ou la divulgation d'informations sensibles,
- la défaillance d'un prestataire informatique critique,
- les insuffisances de gouvernance ou de procédures de sécurité.

Ces risques sont suivis dans le cadre de la cartographie des risques et font l'objet de plans d'actions visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information et la résilience opérationnelle de l'entreprise.

2.9. Système de contrôle interne

◆ Organisation du contrôle interne

Le service contrôle interne repose sur deux profils complémentaires :

- Un responsable, chargé du pilotage méthodologique, de la gestion des risques et du lien avec la gouvernance.
- Un chargé de mission, en charge de l'exécution opérationnelle, du suivi des chantiers et de la production des livrables.

Cette structure légère assure réactivité, continuité d'activité et couverture complète du dispositif (pilotage stratégique + exécution opérationnelle).

◆ Progiciel OPTIMISO

Depuis 2023, le contrôle interne utilise OPTIMISO SUITE, outil dédié à la gestion des risques, à la formalisation des activités et des contrôles.

Il apporte :

- Fiabilisation des activités et amélioration des performances,
- Traçabilité centrale facilitant audits, transfert de compétences et mémoire documentaire,
- Collaboration facilitée entre les entités du Groupe Lourmel.

OPTIMISO soutient la modernisation du dispositif et répond aux exigences prudentielles et de supervision.

◆ Renforcement du dispositif

À partir de 2024-2025, CARPILIG PREVOYANCE met en place un dispositif centralisé robuste de contrôle, conforme au Pilier 2 de Solvabilité 2 :

- contrôle interne,
- gestion des risques,
- conformité indépendante,
- audit interne.

L'objectif est une pleine opérationnalité début 2027.

◆ Cartographie des processus

Un chantier majeur a permis de cartographier l'ensemble des processus et activités de CARPILIG PREVOYANCE. Les travaux réalisés avec les directions métiers se traduisent par une analyse de leurs activités, des ateliers dédiés et une formalisation dans OPTIMISO.

Plus de 50 processus ont été modélisés (gestion déléguée, finances, RH, gouvernance, juridique, action sociale, etc.). À partir de cette base, une cartographie des risques hiérarchisée a été construite via une première évaluation « à dire d'expert ».

◆ Dispositif de contrôle de niveau 1

Le plan de contrôle de niveau 1 repose sur:

- l'autocontrôle,
- le contrôle de supervision.

Chaque contrôle est défini selon sa criticité, avec sa fiche descriptive, son objectif et ses modalités d'exécution.

En 2025, plus de 80 % des contrôles étaient identifiés.

L'année 2025 a été une phase de construction et d'appropriation des contrôles dans OPTIMISO.

Des décalages ont existé, et sont liés à la transformation organisationnelle.

Les premiers résultats montrent une appropriation variable entre les directions.

◆ Dispositif de contrôle de niveau 2

Un plan de contrôle de niveau 2 (supervision indépendante) a été validé par la Direction Générale, avec un déploiement prévu en 2026-2027.

Objectifs :

- évaluer l'efficacité du niveau 1,
- vérifier la conformité réglementaire,
- mesurer la maîtrise effective des risques.

Les missions de contrôles sont priorisées selon leur pertinence et criticité. Elles suivent une méthodologie en cinq étapes: cadrage, préparation, réalisation, restitution et suivi.

Un rapport complet a été présenté à la Direction Générale. Le dispositif progresse nettement en maturité, grâce à la combinaison :

- cartographie exhaustive,
- deux niveaux de contrôle structurés,
- amélioration continue et formalisation des activités.

Le contrôle interne sous OPTIMISO est conçu comme un système évolutif, adaptable aux nouvelles activités, partenariats ou évolutions de processus.

Systeme de controle interne - Dispositifs lies aux systemes d'information

Le dispositif de contrôle interne de CARPILIG PREVOYANCE intègre des mécanismes de contrôle relatifs à l'utilisation et à la sécurité des systèmes d'information. Dans le cadre de l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, des actions sont régulièrement menées afin de renforcer les procédures de sécurité informatique et la sensibilisation aux risques numériques.

Ces dispositifs de contrôles reposent notamment sur :

- Des procédures encadrant l'utilisation des systèmes informatiques par les collaborateurs,
- Des contrôles d'accès aux applications et aux données,
- Des dispositifs de supervision et de suivi des incidents informatiques,
- Le contrôle du bon fonctionnement des activités déléguées, dans le cadre des délégations de gestion.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie également sur les contrôles réalisés par les délégataires de gestion et les prestataires techniques, ainsi que sur les travaux de la fonction d'audit interne et de la fonction de gestion des risques.

2.10. Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité intervient notamment sur :

- La gouvernance,
- La conformité interne,
- La protection de la clientèle,
- La distribution des produits,
- La protection des données,
- La LCB-FT, les conflits d'intérêts, le risque de corruption et le lobbying,
- Les reportings réglementaires,
- L'encadrement des délégations et externalisations.

Elle met en place une politique de conformité et un plan d'action de conformité, qu'elle revoit annuellement.

La politique de conformité définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de cette fonction. Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité, lesquelles couvrent les domaines d'activité de CARPILIG PREVOYANCE et son exposition au risque de conformité.

Par ailleurs, il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées par CARPILIG PREVOYANCE pour prévenir toute non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité établit au moins une fois par an un rapport écrit, qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

2.11. Fonction clé d'audit interne

La fonction audit interne est responsable de l'élaboration du plan d'audit, de la supervision et du bon déroulement des missions d'audit et du suivi des recommandations.

CARPILIG PREVOYANCE peut, en complément des missions de l'auditeur interne, faire le choix de confier la réalisation de certaines missions d'audit interne à un prestataire externe lorsque la mission nécessite une expertise spécifique. Le choix du prestataire est effectué conformément à la politique de sous-traitance.

Le prestataire apportera, le cas échéant, sa contribution au rapport annuel de la fonction clé audit interne.

Enfin, en vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'institution, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'Administration.

2.12. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

La fonction actuarielle réalise annuellement un bilan de son activité et présente son rapport à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de CARPILIG PREVOYANCE. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de 2025, l'ensemble des travaux a permis la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté au Conseil d'Administration.

2.13. Sous-traitance

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas fixé de seuil spécifique à la définition d'une activité comme critique ou importante. Toutefois, la Direction Générale s'appuie sur la cartographie des risques et l'évaluation de l'impact de l'arrêt d'une activité déléguée ou non déléguée sur CARPILIG PREVOYANCE pour définir une activité comme critique ou importante.

CARPILIG PREVOYANCE sous-traite les activités suivantes :

- La mise à jour et le suivi du portefeuille des entreprises (cessation, changements d'adresses, vente et cession...),
- La gestion des cotisations, des précontentieux et contentieux,
- La gestion des prestations,
- La relation téléphonique de niveau 2,
- La gestion administrative du personnel,
- La comptabilité et le contrôle de gestion,
- L'informatique,
- La gestion des actifs (placements financiers et immobiliers).

Le Groupe Lourmel Association de moyens, dans le cadre de sa gestion administrative, a choisi de confier au groupe PRO-BTP, agissant en France, la délégation de gestion d'une partie de ses activités de gestion opérationnelle tout en conservant la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de ces activités.

Afin d'avoir une visibilité sur sa qualité de service, le Groupe Lourmel a conservé l'interlocution client en interne. Cette démarche permet de détecter très rapidement les dégradations potentielles en termes de délais de traitement ou d'incidents. De plus, un suivi des réclamations a été mis en place avec une analyse régulière et des plans d'action mis en œuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de gestion déléguées, CARPILIG PREVOYANCE, via le Groupe Lourmel Association de moyens, met en place avec son délégataire différents comités :

- Le comité de pilotage,
- Le comité opérationnel,
- le comité comptabilité et contrôle de gestion,
- Des réunions de suivi avec la direction régionale et les centres de gestion assurant les activités administratives déléguées ainsi qu'avec la direction du pilotage de l'activité et de la qualité.

Les activités non déléguées sont réalisées au sein de l'association de moyens Groupe Lourmel.

2.14. Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, elle est revue annuellement et suivie régulièrement via :

- La mise à jour et la validation des politiques écrites,
- Les rapports des fonctions clés,
- L'élaboration des rapports narratifs obligatoires,
- Le dispositif de contrôle interne,
- Le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle de CARPILIG PREVOYANCE garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes, en particulier le Conseil d'Administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, CARPILIG PREVOYANCE veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

2.15. Autres informations

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas d'autre information à communiquer.

3. Profil de risque

CARPILIG PREVOYANCE définit les risques importants comme étant les risques susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année. Les risques majeurs identifiés par CARPILIG PREVOYANCE sont les suivants :

- Risque de marché,
- Risque de souscription non-vie,
- Risque de sous-traitance,
- Risque d'image.

Par ailleurs, CARPILIG PREVOYANCE s'appuie sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

3.1. Risque de souscription

3.1.1. Nature

Le risque de souscription et de provisionnement de CARPILIG PREVOYANCE correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : type de cotisation, segmentation éventuelle par région, par taille d'entreprise. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'antisélection est limité,
- De la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'antisélection,
- De la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- Des modalités d'adhésion : le risque d'antisélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

3.1.2. Plan de maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués, CARPILIG PREVOYANCE a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques :

- Le processus de tarification de nouveaux produits s'appuie sur l'expérience de l'Institution de prévoyance et sur les données de consommation de ses adhérents,
- Le processus de renouvellement tarifaire qui prévoit des propositions d'évolution de cotisations segmentées par niveau de garantie,
- Le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction actuarielle,
- Le processus de revue des conditions d'adhésion (en prévoyance supplémentaire).

3.1.3. Suivi

CARPILIG PREVOYANCE pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations). L'institution de prévoyance couvre 39 777 salariés au 31/12/2025 (régime conventionnel), en diminution de 7,2% sur un an,
- Le rapport Prestations payées / Cotisations encaissées par ligne de garantie,
- L'évolution de la sinistralité par ligne de garantie.

Au regard des risques importants, CARPILIG PREVOYANCE est particulièrement sensible à la sinistralité et à la durée des arrêts de travail pour le régime conventionnel (71% de la charge de prestations, y compris la charge de provisions). La sinistralité en arrêt de travail est donc particulièrement surveillée.

3.2. Risque de marché

3.2.1. Nature

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de l'institution prévoyance de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par l'institution,
- D'une évolution dans la répartition globale d'actions / obligations dans les investissements,
- D'une dégradation de notation des titres détenus par l'institution,
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- D'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

3.2.2. Plan de maîtrise

Tous les placements de CARPILIG PREVOYANCE sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- L'institution est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus,
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

La maîtrise du risque de marché est définie par le contenu des mandats qui cadre la qualité des investissements (notation), la part actions / obligations de chaque FCP dédié et l'horizon géographique de ces investissements.

En ce qui concerne le mandat obligataire de CARPILIG PREVOYANCE venant en contrepartie des provisions techniques, également soumis à des règles d'investissement en termes de notation des émetteurs et d'horizon géographique (OCDE), celui-ci est corrélé annuellement avec le montant prévisionnel de déroulement des prestations futures (provisions techniques) afin d'avoir une gestion actif/passif la plus cohérente possible. Enfin, ce même mandat est soumis à une contrainte supplémentaire, dans la mesure où le taux actuariel net moyen de celui-ci doit être supérieur au taux technique utilisé dans le calcul du provisionnement.

3.2.3. Suivi

Le suivi du risque de marché est organisé autour du respect des règles d'investissements définies dans les différents mandats d'une part, et des performances des deux FCP par rapport à un indice de référence d'autre part.

Le suivi technique de ce risque est confié à un conseil extérieur indépendant (AON HEWITT) qui rend compte régulièrement à la Direction Générale et au Comité des risques des performances des différentes lignes d'investissement (FCP, mandat obligataire) et du respect des conditions d'investissement préalablement définies.

Depuis 2023, la Direction Générale a mis en place un comité financier composé du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, du contrôleur financier, du Directeur de l'Actuariat, ainsi que d'un actuaire de la Direction Études et Actuariat (en charge de la préparation des supports, du suivi des décisions, de la mise à jour des données et des informations macro-économiques). Ce comité se réunit à fréquence régulière et assure le suivi particulier et régulier des performances boursières des actifs financiers du Groupe, y compris de CARPILIG PREVOYANCE.

Le risque de marché représente 61,7% du BSCR, et au regard des résultats concernant le SCR marché, l'institution est particulièrement sensible au risque action (après transparenisation des actifs), qui représente 50,8% de celui-ci, et à la qualité des données de transparenisation des placements financiers.

3.3. Risque de défaut ou de contrepartie

3.3.1. Nature

Le risque de défaut des contreparties (risque de crédit) correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de

l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents,
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

3.3.2. Plan de maîtrise

Le risque de défaut de contrepartie représente 6,6% du BSCR global de l'institution. 62,9% de celui-ci étant constitué d'un défaut de type 2 (créances), le plan de maîtrise de ce risque est constitué par des règles strictes de précontentieux et de contentieux, en grande partie définies par le GIE AGIRC-ARRCO dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire (les entreprises adhérentes à CARPILIG PREVOYANCE sont également adhérentes pour leur majorité à la retraite ARRCO AGIRC de l'Alliance professionnelle-section Lourmel).

3.3.3. Suivi

Le principal suivi de ce risque consiste dans celui des respects des règles de précontentieux / contentieux en cas de défaillance de paiement des entreprises clientes, suivi organisé au niveau opérationnel.

Le Conseil d'Administration est amené régulièrement à se prononcer sur la validation des demandes d'échéanciers de paiements supérieurs à 12 mois et des demandes de remises gracieuses de majorations de retard.

3.4. Risque de liquidité

3.4.1. Nature

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de l'institution. Dans le cadre de l'activité de CARPILIG PREVOYANCE, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

3.4.2. Plan de maîtrise

Le Plan de maîtrise de ce risque est constitué de deux parties :

- La mesure du niveau de liquidités disponibles (SICAV de trésorerie),

- L'adéquation entre la duration des investissements dans le cadre du mandat obligataire et le déroulement des prestations futures liées au provisionnement.

3.4.3. Suivi

Le niveau global de la trésorerie disponible pour la gestion (SICAV de trésorerie en valeur de marché et cash) est de 4,4 M€ au 31/12/2025 représentant 1,8 mois de prestations et frais payés incluant les frais d'acquisition et d'administration et les charges de provisions.

Le risque d'illiquidité est particulièrement contrôlé par un suivi mensuel des besoins de trésorerie à court terme.

A moyen et long terme, le mandat obligataire de CARPILIG PREVOYANCE (151 M€ en valeur nette comptable, et 143 M€ en valeur de réalisation) couvre le montant brut des provisions techniques (95 M€ en comptes sociaux, 121 M€ en solvabilité 2, incluant les marges pour risque). La duration de ce portefeuille est calquée annuellement sur le déroulement prévisionnel des provisions.

3.5. Risques opérationnels

3.5.1. Nature

Le risque opérationnel de CARPILIG PREVOYANCE correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- Risques de fraude interne et externe,
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc),
- Risques de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc),
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc),

- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc), affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- Risques de réputation : dégradation de l'image de l'Institution de Prévoyance à la suite d'une mauvaise qualité de gestion ou à un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits,
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

3.5.2. Plan de maîtrise

La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques en fonction de leur criticité. Le principal risque est lié à la délégation de gestion avec Pro-BTP. Des réunions entre les acteurs opérationnels sont organisées régulièrement afin de détecter au plus tôt les possibles dysfonctionnements liés à cette délégation de gestion.

3.5.3. Suivi

Le suivi de la délégation de gestion est rapporté au Conseil d'Administration de CARPILIG PREVOYANCE et aux différents comités (Comité des risques, Comité d'Audit). Le plan d'audit tient compte de cette délégation de gestion.

3.6. Risques opérationnels liés aux systèmes d'information

3.6.1. Nature

Ces risques peuvent notamment être liés à :

- la performance et la disponibilité des systèmes informatiques,
- la sécurité des accès et la protection des données,
- l'utilisation des outils informatiques par les collaborateurs,
- la qualité des prestations fournies par les partenaires informatiques,

L'organisation de l'entreprise, qui repose en partie sur des délégations de gestion et des prestataires externes, s'accompagne d'une attention particulière portée au suivi de ces partenaires et à la qualité des services fournis.

3.6.2. Plan de maîtrise

Afin de maîtriser ces risques, plusieurs mesures sont mises en œuvre :

- le suivi régulier des activités déléguées et des prestataires,
- l'intégration des risques informatiques dans la cartographie des risques de

l'entreprise,

- le développement d'un dispositif structuré de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux numériques.

Ces dispositifs contribuent à renforcer la résilience opérationnelle de l'entreprise et à assurer la continuité de ses activités.

3.6.3. Suivi

Dans le cadre de l'amélioration continue du dispositif des risques opérationnels liés aux systèmes d'information, un travail de suivi des prestataires est réalisé régulièrement notamment Pro-BTP.

3.7. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par CARPILIG PREVOYANCE et susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

3.8. Autres informations

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas d'autre information à communiquer sur ce sujet.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

4.1. Actifs

La composition du portefeuille de placements se présente ainsi au 31/12/2025 :

(en K€)	Valeur Brute	Amort. / Prov	Valeur nette	Valeur de réalisation 2025	Valeur de réalisation 2024
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	774,0	-774,0	0,0	-	-
Total actifs incorporels	774,0	-774,0	0,0	0,0	0,0
Terrains et constructions	10 275,4	-2 580,6	7 694,9	22 602,2	18 910,7
Terrains et constructions en cours	-	-	0,0	-	-
Total placements immobiliers	10 275,4	-2 580,6	7 694,9	22 602,2	18 910,7
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	25 666,3	-	25 666,3	26 179,2	26 248,5
Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	215 961,9	-	215 961,9	238 756,8	233 994,0
Autres titres de placement dans les entreprises liées	800,0	-	800,0	800,0	800,0
Total placements financiers	242 428,2	0,0	242 428,2	265 736,0	261 042,6
Avoirs en banque, CCP et caisse	136,5	-	136,5	136,5	188,4
Total général	253 614,1	-3 354,6	250 259,6	288 474,7	280 141,6

Dans les comptes sociaux, le classement des titres est réalisé, conformément aux principes comptables français. La comptabilisation sociale des actifs financiers est également réalisée dans le respect des règles comptables françaises.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité 2.

La valorisation à des fins de solvabilité se base sur :

- Des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe,
- Des valeurs à dire d'expert pour l'immobilier détenu en direct ou non.

Pour chaque catégorie importante d'actifs financiers, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

✦ **Immobilier (exploitation et placement)**

- Norme actuelle : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

✦ **Actions, OPCVM et autres titres non amortissables**

- Norme actuelle : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations,
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

✦ **Participations**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant.

✦ **Obligations et autres titres assimilés**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode

actuarielle. En accord avec la FAQ ACPR du 26/07/2013, afin de faciliter les comparaisons, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus, qui sont normalement dans les comptes de régularisation, ont été reclassés dans les rubriques des actifs concernés de la colonne comptes sociaux. Ceci est à la source de l'écart entre le total de la colonne Comptes statutaires du S.02.01 et le total du bilan en norme actuelle,

- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et hors coupons courus.

✦ **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie et autres placements**

- Norme actuelle : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur comptable,
- Norme prudentielle : les titres sont inscrits à la valeur communiquée par le prestataire financier.

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas utilisé de valorisation d'actifs en dehors de ceux d'un marché côté ou celle communiquée par le prestataire financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers.

Valorisation des prêts

- Norme actuelle : les prêts sont inscrits au bilan à leur valeur comptable,
- Norme prudentielle : la valeur de marché est identique à la valeur comptable. Aucune réévaluation n'est faite en fonction des flux futurs.

Valorisation des provisions cédées

La valorisation des provisions comptables et des provisions *Best Estimate* est réalisée en approche déterministe selon le principe de la meilleure estimation et conformément aux principes des Actes délégués. Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Valorisation des créances

La valorisation des créances (y compris les cotisations à recevoir) suppose une stricte égalité entre les montants des deux référentiels.

Valorisation des autres postes de l'actif du bilan

La valorisation des autres postes suppose une stricte égalité entre les montants des deux référentiels.

Hypothèses retenues concernant les futures décisions de gestion

CARPILIG PREVOYANCE n'a pas pris en compte de futures décisions de gestion concernant l'évaluation des placements financiers.

La stratégie retenue (« Allocation cible des flux ») correspond à la répartition des flux entre les différentes classes d'actifs, indépendamment des parts initiales de chaque classe d'actifs. L'allocation des flux est effectuée selon l'allocation cible définie initialement (100% en monétaire).

Hypothèses retenues concernant le comportement des preneurs

Compte tenu des garanties proposées par CARPILIG PREVOYANCE (pas d'épargne), la modélisation du comportement des preneurs est sans objet concernant l'évaluation des actifs.

Garanties illimitées

Notre organisme n'est pas concerné par les garanties illimitées.

4.2. Provisions techniques

(en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Best Estimate	Solvabilité 2 Marge pour risque	Solvabilité 2 Total 2025	Solvabilité 2 Total 2024
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-	-	-
Provisions techniques santé (non vie)	78 381,3	52 998,5	3 755,8	56 754,3	57 089,0
Provisions techniques non vie	78 381,3	52 998,5	3 755,8	56 754,3	57 089,0
Provisions techniques santé (vie)	10 450,0	43 641,2	3 132,3	46 773,4	45 504,6
Provisions techniques vie (hors santé)	6 226,6	16 598,5	1 012,4	17 610,9	18 672,8
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	16 676,6	60 239,6	4 144,7	64 384,3	64 177,4
TOTAL	95 057,9	113 238,2	7 900,5	121 138,7	121 266,4

L'écart entre la valeur Best Estimate et la valeur issue des comptes sociaux s'explique principalement par l'impact du Best Estimate de primes dont le montant positif vient s'ajouter au Best Estimate de sinistres mais aussi par l'utilisation d'une courbe de taux au lieu d'un taux fixe sur la durée des rentes.

Valorisation en normes actuelles

Les provisions en normes sociales ont été calculées sur les bases suivantes :

- Sélection des individus en cours de paiement d'une prestation au 31 décembre 2025 selon les règles de sélection des sinistres de CARPILIG PREVOYANCE,

- Utilisation des taux techniques dont le maximum est défini par la réglementation,
- Application d'un taux de revalorisation des rentes invalidité défini à 1,00% par le Conseil d'Administration,
- Utilisation des tables officielles de maintien en arrêt de travail et de mortalité,
- Les taux de frais de gestion retenus recouvrent l'ensemble des charges d'acquisition, de gestion des sinistres et des placements.

Valorisation en norme Solvabilité 2

L'ensemble des provisions techniques Solvabilité 2 a été évalué en déterministe selon le principe de la meilleure estimation (*Best Estimate*) et conformément aux principes des Actes Délégués. Cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Détail des méthodologies et hypothèses actuarielles

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2 : « la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie future, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents ».

Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations sont conformes aux flux de trésorerie listés à l'article 28 des actes délégués – Article R351-2 du code des assurances (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants), notamment :

- Les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires,
- Les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance,
- Les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Les calculs de la meilleure estimation n'intègrent aucune simplification.

Le calcul des meilleures estimations des provisions cédées en réassurance est sans objet, les risques portés par CARPILIG PREVOYANCE n'étant pas réassurés en quote-part.

La meilleure estimation des risques courts, type santé et décès annuel, est déterminée à partir de cadences de règlement et, pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- Du portefeuille d'encours au 31/12/2025,
- Du portefeuille d'assurés au 31/12/2025,
- Du montant de la charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un ratio S/P pour les garanties annuelles),
- Du portefeuille de nouvelle production modélisé à partir de model points,
- De cadences de règlement et de liquidation.

Les paramètres techniques sont les suivants :

Tables de mortalité et de maintien

Celles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation sont :

- Les tables de mortalité réglementaires pour le portefeuille vie : TGH/TGF 05,
- Les tables de maintien et de passage réglementaires pour le portefeuille arrêt de travail.

CARPILIG PREVOYANCE ne dispose pas de tables d'expérience.

Règles de sélection des sinistres

Les sinistres tête par tête à provisionner sont identifiés selon la durée observée entre la date de dernier jour indemnisé et la date de calcul. Cette durée dépend de la nature du risque (court ou long).

Actualisation

Le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA sans application de correcteur de volatilité.

Revalorisation future

Le taux de revalorisation économique futur est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme à un maximum de consommation de SCR à moyen terme. Les risques arrêt de travail (invalidité) sont concernés :

- Le taux contractuel est nul,

- Le taux économique/discrétionnaire est de 1,25% déterminé dans le cadre des futures décisions de gestion.

Taux de frais

Les frais intègrent l'ensemble des coûts réels liés au règlement des flux futurs : frais d'administration, de gestion, d'acquisition.

Les écarts de valorisation entre les deux normes concernent donc uniquement l'utilisation de la courbe des taux EIOPA et le taux de revalorisation des pensions d'invalidité.

Frontières des contrats

Par application du principe de reconnaissance des contrats, la meilleure estimation calculée au 31/12/N doit prendre en compte les contrats prenant effet en N+1 dès lors qu'ils ont été signés en N ou que le délai de dénonciation a expiré en N (tacite reconduction) : les flux de trésorerie futurs liés aux primes doivent être inclus dans l'évaluation de la provision en *Best Estimate*.

On parlera alors :

- De cotisations engagées au 31/12/N pour l'année N+1 et de charges de sinistres issues de la part engagée au 31/12/N pour désigner les cotisations (flux entrants),
- De charge de sinistres (flux sortants) de ces contrats.

Deux types de primes futures doivent être pris en compte :

- Ceux sur lesquels l'organisme assureur possède un droit légal,
- Ceux issus des renouvellements de contrats, notamment à tacite reconduction.

Les primes des nouveaux contrats ne sont donc pas concernées.

4.3. Autres passifs et autres actifs

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de

valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- La méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- La méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- L'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,
- La valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que CARPILIG PREVOYANCE a retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de l'absence de complexité des risques inhérents à l'activité de CARPILIG PREVOYANCE. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.

Autres actifs (K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Créances	26 364,4	26 364,4
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	5 459,5	5 459,5
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	-	-
Autres créances	20 904,9	20 904,9
<i>Personnel</i>	-	-
<i>État, organismes sociaux et collectivités publiques</i>	282,1	282,1
<i>Débiteurs divers</i>	20 622,8	20 622,8
Autres Actifs	2 671,9	2 671,9
Intérêts et loyers acquis non échus	2 179,2	2 179,2
Comptes de régularisation (décôte / obligations)	492,7	492,7

Autres passifs (K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Dettes	5 021,4	4 915,1
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	1 620,5	1 620,5
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	68,7	-
Emprunts Obligataires	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	0,0	0,0
Autres dettes	3 332,2	3 294,6
<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	37,6	0,0
<i>Personnel</i>	0,0	0,0
<i>État, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	1 417,1	1 417,1
<i>Créditeurs divers</i>	1 877,5	1 877,5
Autres Passifs	2 988,2	3 025,8
Comptes de régularisation (surcôte / obligations)	2 988,2	3 025,8
Provision pour Egalisation		

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

4.4. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de CARPILIG PREVOYANCE.

5. Gestion du capital

5.1. Fonds propres

Les fonds propres S1 s'élèvent à 166,7 M€ au 31/12/2025, stable par rapport à 2024 (-0,03%).

<i>(en K€)</i>	2025	2024
Fonds d'établissement et de développement	380,0	380,0
Subventions nettes	0,0	-
Réserves de réévaluation	0,0	-
Autres réserves	35 679,6	35 714,8
Report à nouveau	130 636,7	127 966,4
Résultat de l'exercice	-13,1	2 670,4
FONDS PROPRES	166 683,3	166 731,6

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA, l'énoncé de son appétence pour le risque et l'établissement de ses niveaux de tolérance aux risques.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Les principales différences quantitatives entre les fonds propres figurant dans les états financiers et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs Solvabilité 2 sont :

Décomposition des fonds propres S2 (K€)	2025	2024
FONDS PROPRES S1	166 683,3	166 731,6
Passifs subordonnés acceptés en S2	0,0	0,0
Autres fonds propres ne rentrant pas dans S2	0,0	0,0
Passage de S1 à S2 (Actif)	32 097,4	27 321,9
Total Actif S1	279 295,9	279 335,1
<i>dont placements</i>	250 123,1	252 631,4
<i>dont provisions</i>	0,0	0,0
Total Actif S2	311 393,2	306 656,9
<i>dont placements</i>	282 576,4	279 953,2
<i>dont provisions</i>	0,0	0,0
<i>dont impôts différés actifs</i>	0,0	0,0
Passage de S1 à S2 (Passif)	12 128,3	7 899,6
Total Passif S1	112 612,6	112 603,5
<i>dont provisions</i>	104 603,1	106 063,4
Total Passif S2	124 740,9	120 503,1
<i>dont provisions</i>	121 138,7	121 266,4
<i>dont impôts différés passifs</i>	3 493,2	0,0
FONDS PROPRES S2	181 324,8	178 850,4

Compte tenu de la structure très simple des fonds propres de l'organisme, de l'analyse du passage des fonds propres Solvabilité 1 vers les fonds propres Solvabilité 2, du respect des critères de reconnaissance des fonds propres Solvabilité 2, la classification par niveau (Tier) des fonds propres Solvabilité 2 n'a pas posé de problème particulier.

Aucun élément n'est déduit des fonds propres Solvabilité 2.

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres n'est à signaler.

En termes de couverture, les fonds propres éligibles (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

Couverture du SCR :

- Les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 50% du SCR,
- Les éléments de Tier 1 restreint doivent représenter au maximum 25% des éléments éligibles de Tier 1,
- La somme des éléments de Tier 2 et Tier 3 ne doit pas excéder 50% du SCR,
- les éléments de Tier 3 doivent représenter au maximum 15% du SCR.

Couverture du MCR :

- Les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 80% du MCR,
- Les éléments de Tier 2 ne doivent pas dépasser 20% du MCR,
- Les éléments de Tier 3 ne permettent pas de couvrir le MCR.

Dans le cas de CARPILIG PREVOYANCE, les fonds propres éligibles respectent toutes les conditions susmentionnées et sont donc égaux aux fonds propres disponibles.

178,8 M€ sont éligibles en couverture de SCR et de MCR.

Aucune modification de leur structure n'a eu lieu depuis le dernier exercice.

Enfin, CARPILIG PREVOYANCE ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

5.2. Exigences réglementaires SCR & MCR

(en K€)	SCR 2025	SCR 2024
Risque de marché	51 081,7	48 601,6
Risque de défaut de contrepartie	5 469,1	6 496,3
Risque de souscription Vie	3 636,5	4 110,0
Risque de souscription Santé	22 640,0	23 774,8
Risque de souscription Non Vie	0,0	0,0
Bénéfice de diversification	-18 883,0	-20 043,3
BSCR	63 944,3	62 939,4
Risque opérationnel	1 862,1	1 867,9
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-873,0	-2 230,0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-3 493,2	0,0
SCR	61 440,2	62 577,3
MCR Calculé	15 360,0	15 644,3

Le MCR est estimé en 2025 à 15,4 M€, contre 15,6 M€ en 2024.

5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

CARPILIG PREVOYANCE n'utilise pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

5.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

CARPILIG PREVOYANCE n'utilise pas de modèle interne.

5.5. Couverture des exigences réglementaires

(en K€)	2025	2024
Fonds éligibles pour couvrir le SCR	178 751,8	178 850,4
Fonds éligibles pour couvrir le MCR	178 751,8	178 850,4
SCR	61 440,2	62 577,3
MCR	15 360,0	15 644,3
Ratio de Couverture du SCR	291%	286%
Ratio de Couverture du MCR	1 164%	1 143%

Le ratio de couverture du SCR de CARPILIG PREVOYANCE est de 291%, équivalente à celle de 2024. Le niveau des Fonds éligibles est le même qu'en 2024 et le SCR est en très légère diminution (l'augmentation du risque de marché est compensée par l'augmentation d'absorption des pertes par les impôts).

La solvabilité de CARPILIG PREVOYANCE est très confortable et bien au-dessus de la limite d'appétence définie par le Conseil d'Administration.

5.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente au sujet de la gestion du capital de CARPILIG PREVOYANCE.

6. DONNEES QUANTITATIVES

6.1. S.02.01.01 – Bilan (En €)

		Solvency II value
		C0010
Assets	AR0009	
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	16 840 440,56
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	265 735 992,21
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080	0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090	24 850 500,00
<i>Equities</i>	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00
<i>Bonds</i>	R0130	800 000,00
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	800 000,00
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	240 085 492,21
<i>Derivatives</i>	R0190	0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	0,00
<i>Other investments</i>	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240	0,00
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250	0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	-356 023,36
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	0,00
Non-life excluding health	R0290	0,00
Health similar to non-life	R0300	0,00
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	-356 023,36
Health similar to life	R0320	0,00

Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-356 023,36
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	5 459 527,93
Reinsurance receivables	R0370	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	20 904 893,93
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	136 514,96
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	2 671 874,68
Total assets	R0500	311 393 220,91
Liabilities	AR0509	
Technical provisions - non-life	R0510	56 754 347,16
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	0,00
Risk margin	R0550	0,00
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560	56 754 347,16
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	52 998 526,35
Risk margin	R0590	3755 820,80
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	64 384 326,06
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	46 773 423,20
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	43 641 170,03
Risk margin	R0640	3 132 253,17
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	17 610 902,86
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	16 598 477,39
Risk margin	R0680	1 012 425,47
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700	0,00
<i>Best Estimate</i>	R0710	0,00
<i>Risk margin</i>	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00

Deferred tax liabilities	R0780	3 493 190,41
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	1 620 493,57
Reinsurance payables	R0830	68 704,98
Payables (trade, not insurance)	R0840	3 294 573,38
Subordinated liabilities	R0850	0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860	0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	3 025 776,54
Total liabilities	R0900	132 641 412,10
Excess of assets over liabilities	R1000	178 751 808,81

6.2. S.05.01.02 - Primes, sinistres et frais par ligne de business (En €)

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)		Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0010	C0020	
Premiums written	AR0109			
Gross - Direct Business	R0110	6 341 521,62	23 465 324,73	29 806 846,35
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140			
Net	R0200	6 341 521,62	23 465 324,73	29 806 846,35
Premiums earned	AR0209			
Gross - Direct Business	R0210	6 341 521,62	23 465 324,73	29 806 846,35
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240			
Net	R0300	6 341 521,62	23 465 324,73	29 806 846,35
Claims incurred	AR0309			
Gross - Direct Business	R0310	5 473 115,94	24 561 688,58	30 034 804,52
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			

Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340			
Net	R0400	5 473 115,94	24 561 688,58	30 034 804,52
Expenses incurred	R0550	1 027 454,35	3 451 594,63	4 479 048,98
Administrative expenses	AR0609			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0610	524 447,01	1 585 969,40	2 110 416,41
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0620			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0630			
<i>Reinsurers' share</i>	R0640			
<i>Net</i>	R0700	524 447,01	1 585 969,40	2 110 416,41
Investment management expenses	AR0709			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0710			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0720			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0730			
<i>Reinsurers' share</i>	R0740			
<i>Net</i>	R0800			
Claims management expenses	AR0809			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0810			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0820			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0830			
<i>Reinsurers' share</i>	R0840			
<i>Net</i>	R0900			
Acquisition expenses	AR0909			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0910	503 007,34	1 865 625,23	2 368 632,57

<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0920			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0930			
<i>Reinsurers' share</i>	R0940			
<i>Net</i>	R1000	503 007,34	1 865 625,23	2 368 632,57
Overhead expenses	AR1009			
<i>Gross - Direct Business</i>	R1010			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R1020			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R1030			
<i>Reinsurers' share</i>	R1040			
<i>Net</i>	R1100			
Balance - other technical expenses/income	R1210			
Total technical expenses	R1300			4 479 048,98

Life

		Line of Business for: life insurance obligations		
		Insurance with profit participation	Other life insurance	Total
		C0220	C0240	C0300
Premiums written	AR1409			
Gross	R1410	256 766,14	5 788 854,80	6 045 620,94
Reinsurers' share	R1420	0,00	279 681,98	279 681,98
Net	R1500	256 766,14	5 509 172,82	5 765 938,96
Premiums earned	AR1509			
Gross	R1510	256 766,14	5 788 854,80	6 045 620,94
Reinsurers' share	R1520	0,00	279 681,98	279 681,98
Net	R1600	256 766,14	5 509 172,82	5 765 938,96
Claims incurred	AR1609			
Gross	R1610	784 872,91	3 378 072,11	4 162 945,02
Reinsurers' share	R1620			
Net	R1700	784 872,91	3 378 072,11	4 162 945,02
Expenses incurred	R1900	36 663,09	864 743,99	901 407,08
Administrative expenses	AR1909			
<i>Gross</i>	R1910	16 458,15	406 110,71	422 568,86
<i>Reinsurers' share</i>	R1920			
<i>Net</i>	R2000	16 458,15	406 110,71	422 568,86
Investment management expenses	AR2009			

<i>Gross</i>	R2010			
<i>Reinsurers' share</i>	R2020			
<i>Net</i>	R2100			
Claims management expenses	AR2109			
<i>Gross</i>	R2110			
<i>Reinsurers' share</i>	R2120			
<i>Net</i>	R2200			
Acquisition expenses	AR2209			
<i>Gross</i>	R2210	20 204,94	458 633,28	478 838,22
<i>Reinsurers' share</i>	R2220			
<i>Net</i>	R2300	20 204,94	458 633,28	478 838,22
Overhead expenses	AR2309			
<i>Gross</i>	R2310			
<i>Reinsurers' share</i>	R2320			
<i>Net</i>	R2400			
Balance - other technical expenses/income	R2510			
Total technical expenses	R2600			901 407,08
Total amount of surrenders	R2700			

6.3. S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT (En €)

		Insurance with profit participation	Other life insurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Total (Health similar to life insurance)
				Contracts without options and guarantees			
		C0020	C0060	C0070	C0150	C0190	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0028						
Best Estimate	AR0029						
Gross Best Estimate	R0030	4 847 664,82		11 750 812,57	16 598 477,39	43 641 170,03	43 641 170,03
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		-356 023,36	-356 023,36	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	0,00		-356 023,36	-356 023,36	0,00	0,00

Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default</i>	R0080	0,00		-356 023,36	-356 023,36	0,00	0,00
<i>Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re</i>	R0090	4 847 664,82		12 106 835,93	16 954 500,75	43 641 170,03	43 641 170,03
Risk Margin	R0100	234 321,45	778 104,02		1 012 425,47	3 132 253,17	3 132 253,17
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0109						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0120	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	R0200	5 081 986,27	12 528 916,59		17 610 902,86	46 773 423,20	46 773 423,20
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370	0,00	1 970 330,68		1 970 330,68	0,00	0,00

6.4. S.17.01.02 – Provisions techniques non vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0020	C0030	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020	0,00	0,00	0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030	0,00	0,00	0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057			
Best estimate	AR0058			
<i>Premium provisions</i>	AR0059			
Gross - Total	R0060	690 179,25	13 741 375,85	14 431 555,10
Gross - direct business	R0070	690 179,25	13 741 375,85	14 431 555,10
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00

Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	0,00	0,00	0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00	0,00
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	690 179,25	13 741 375,85	14 431 555,10
<i>Claims provisions</i>	AR0159			
Gross - Total	R0160	446 619,09	38 120 352,17	38 566 971,26
Gross - direct business	R0170	446 619,09	38 120 352,17	38 566 971,26
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	0,00	0,00	0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00	0,00

Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	446 619,09	38 120 352,17	38 566 971,26
<i>Total Best estimate - gross</i>	R0260	1 136 798,34	51 861 728,02	52 998 526,35
<i>Total Best estimate - net</i>	R0270	1 136 798,34	51 861 728,02	52 998 526,35
Risk margin	R0280	81 867,91	3 673 952,89	3 755 820,80
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0289			
TP as a whole	R0290	0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0300	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0310	0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	AR0319			
Technical provisions - total	R0320	1 218 666,25	55 535 680,91	56 754 347,16

6.5. S.19.01.01 - année d'accident – Sinistres en non-vie (En €)

Line of business	Z0101	Income protection insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10...15&+	In Current year	Sum of years (cumulative)	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110-C0160	C0170	C0180	
Prior	R0100											-134	R0100	-134	-134
N-14	R0110								2	0	0	0	R0110		2
N-13	R0120						1 450	0	0	0	49	0	R0120		1 500
N-12	R0130					58 383	10 948	-32	0	0	265	0	R0130		69 563
N-11	R0140				471 653	14 496	16 609	0	-1 723	0	0	0	R0140		501 035
N-10	R0150			1 387 456	385 378	2 410	18 539	0	181	0	0		R0150	176	1 794 140
N-9	R0160		5 497 405	1 524 531	410 402	81 790	21 070	6 240	460	0			R0160	0	7 541 899
N-8	R0170	7 247 185	5 903 854	1 779 280	521 442	3 305	1 212	-443	-2				R0170	-2	15 455 831
N-7	R0180	7 035 286	5 231 080	1 673 843	627 535	9 193	7 218	7 042					R0180	-2 870	14 588 328
N-6	R0190	7 087 033	5 344 683	1 905 519	457 021	273	6 532						R0190	1 452	14 802 513
N-5	R0200	11 205 745	6 159 054	1 937 907	452 009	17 324							R0200	192	19 772 231
N-4	R0210	7 156 962	6 266 843	1 933 436	450 587								R0210	4 141	15 811 969
N-3	R0220	7 167 433	5 121 967	1 700 801									R0220	445 131	14 435 332
N-2	R0230	6 640 684	5 408 665										R0230	1 595 700	1 645 050
N-1	R0240	6 922 440	5 859 092										R0240	5 859 082	12 781 532
N	R0250	7 514 294											R0250	7 514 294	7 514 294
												TOTAL	R0260	15 417 172	138 715 085

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6...15&+	Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260- C0350	C0360	
Prior	R0100								R0100	0
N-12	R0130					0	352	0	R0130	0
N-11	R0140				26 901	2 618	354	0	R0140	0
N-10	R0150			4 339 137	343 004	4 006	475	0	R0150	0
N-9	R0160		10 109 367	3 884 297	25 284	6 281	171	0	R0160	0
N-8	R0170	21 258 734	11 243 411	3 917 982	39 887	9 017	750	0	R0170	0
N-7	R0180	24 099 801	9 310 237	4 768 717	38 800	9 314	0	0	R0180	0
N-6	R0190	26 419 003	11 862 490	4 347 127	38 728	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	28 173 436	12 231 229	3 975 102	13	0	0		R0200	0
N-4	R0210	25 313 887	11 936 066	4 943 691	0	0			R0210	0
N-3	R0220	23 984 649	11 160 408	4 812 789	0				R0220	0
N-2	R0230	23 299 517	12 665 295	5 083 045					R0230	4 051 335
N-1	R0240	23 550 165	14 913 288						R0240	12 48 326
N	R0250	4 808 682							R0250	21 120 691
TOTAL									R0260	38 120 352

Line of business	Z0101	Medical expense insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
-------------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6...15&+			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	In Current year	Sum of years (cumulative)	
									C0170	C0180	
Prior	R0100								R0100	0	0
N-12	R0130					0	0	0	R0130	0	0
N-11	R0140				0	0	0	0	R0140	0	0
N-10	R0150			0	54	0	0	0	R0150	0	54
N-9	R0160		53 497	-1 852	800	5	20	0	R0160	0	52 469
N-8	R0170	960 069	66 528	2 854	0	1 909	0	0	R0170	0	1 031 359
N-7	R0180	1 133 891	75 803	1 164	-194	0	0	0	R0180	0	1 210 665
N-6	R0190	1 560 626	134 563	6 238	567	0	0	0	R0190	0	1 701 993
N-5	R0200	1 423 195	95 176	3 782	-58	15	3 117		R0200	3 117	1 525 227
N-4	R0210	1 598 333	166 721	2 683	916	57			R0210	57	1 768 710
N-3	R0220	3 447 460	141 985	31 021	2 888				R0220	2 888	3 623 354
N-2	R0230	3 862 040	181 274	11 822					R0230	11 822	4 055 136
N-1	R0240	4 382 346	201 530						R0240	201 530	4 583 876
N	R0250	4 903 001							R0250	4 903 001	4 903 001
TOTAL									R0260	5 122 415	24 455 844

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0360	
Prior	R0100								R0100	0
N-12	R0130					0	0	0	R0130	0
N-11	R0140				0	0	0	0	R0140	0
N-10	R0150			0	0	0	0	0	R0150	0
N-9	R0160		1 915	363	100	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	85 159	2 532	400	15 225	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	103 463	2 670	14 468	1 304	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	164 050	33 259	2 514	1 259	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	241 724	6 713	1 615	835	0	0		R0200	0
N-4	R0210	174 575	6 474	1 035	682	1 114			R0210	1 091
N-3	R0220	301 413	11 014	1 836	2 994				R0220	2 993
N-2	R0230	313 661	22 033	4 760					R0230	4 620
N-1	R0240	371 058	27 104						R0240	26 078
N	R0250	425 501							R0250	411 897
TOTAL									R0260	446 619

6.6. S.23.01.22 – Fonds propres (En €)

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	380 000,00	380 000,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	225 886,91	225 886,91			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	178 145 921,90	178 145 921,90			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	178 751 808,81	178 751 808,81	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00

Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	178 751 808,81	178 751 808,81	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	178 850 426,86	178 751 808,81	178 751 808,81	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	178 751 808,81	178 751 808,81	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	178 751 808,81	178 751 808,81	0,00	0,00	
SCR	R0580	61 440 160,39				
MCR	R0600	15 360 040,10				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	290,94%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1163,75%				

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	178 751 808,81
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	605 886,91
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	178 145 921,90
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	1 970 330,68
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	1 970 330,68

6.7. S.25.01.01(A,S) – SCR sous Formule Standard (En €)

		Gross solvency capital requirement
		C0040
Market risk	R0010	51 081 689,70
Counterparty default risk	R0020	5 469 092,36
Life underwriting risk	R0030	3 636 510,01
Health underwriting risk	R0040	22 639 966,67
Non-life underwriting risk	R0050	0,00
Diversification	R0060	-18 882 982,88
Intangible asset risk	R0070	0,00
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	62 944 275,85

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	

Operational risk	R0130	1 862 050,70
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-872 975,75
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-3 493 190,41
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	61 440 160,39
Capital add-ons already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0,00
Solvency capital requirement	R0220	61 440 160,39

6.8. S.25.01.01.03 - Approche concernant le taux d'imposition

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate

6.9. S.25.01.01.05 - Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés (En €)

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,00
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00
Maximum LAC DT	R0690	17 127 412,68

6.10. S.28.02.01 - Minimum de capital requis (MCR) (En €)

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	9 080 673,76	0,00

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	494 154,38	5 071 702,81	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	52 600 080,87	22 687 857,38	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00

Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,00	2 162 557,61

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		6 591 867,50	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00		54 542 477,80	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		1 104 666 404,55

Overall MCR calculation

		Value
		C0130
Linear MCR	R0300	11 243 231,37
SCR	R0310	62 577 320,70
MCR cap	R0320	28 159 794,32
MCR floor	R0330	15 644 330,18
Combined MCR	R0340	15 644 330,18
Absolute floor of the MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	15 644 330,18

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	9 080 673,76	2 162 557,61
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	50 541 006,86	12 036 313,84
Notional MCR cap	R0520	22 743 453,09	5 416 341,23
Notional MCR floor	R0530	12 635 251,72	3 009 078,46
Notional Combined MCR	R0540	12 635 251,72	3 009 078,46
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	12 635 251,72	4 000 000,00